

DECISION N° D-2023-025

FONDS VERTS : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES – RÉNOVATION DU PARC DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la nécessité de moderniser certaines installations de l'éclairage public vieillissantes de la ville de Carrières-sur-Seine.

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public des rues nommées ci-dessous :

- Rue de Bezons
- Rue Marceau et rue Danton
- Passage Anatole
- Rue Gandillet et rue de la Forme
- Rue de la Remise et rue des Cirières
- Route de Bezons
- Chemin de la Longueraie
- Rue des Clos
- Rue des Cents Arpens
- Route de Saint germain et Rue de Belfort

Article 2 : De financer l'opération de la manière suivante :

- Part Fonds Verts : 137 572 € HT
- Part communale : 45 859 € HT
- Part de la Région Ile de France: 45 857 € HT

Article 3 : que la dépense est inscrite au budget 2023, article 2135 section investissement ;

Article 4 : que le Maire puisse solliciter tout autre financement et signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine le 20/02/2023



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse